

La gestion intégrée et partenariale du Calavon - Coulon



- Banon
- Simiane-la-Rotonde
- Vachères
- Oppedette
- Ste Croix-à-Lauze
- Reillanne
- Montjustin
- Cèreste
- Viens
- St Martin-de-Castillon
- Castellet
- Saignon
- Caseneuve
- Gignac
- Rustrel
- Villars
- Apt
- Gargas
- St Saturnin-les-Apt
- Lioux
- Murs
- Joucas
- Roussillon
- Goult
- Bonnieux
- Lacoste
- Ménerbes
- Oppède
- Les Beaumettes
- St Pantaléon
- Gordes
- Cabrières-d'Avignon
- Maubec
- Robion
- Les Taillades
- Cavaillon

Réseau hydrographique :

Linéaire total du Calavon-Coulon : 90 Km

120 km d'affluents

Superficie : environ 1000 Km²

Territoire administratif :

36 communes (28 dans le Vaucluse et 8 dans les Alpes de Haute Provence)

65 000 habitants



Bassin versant et périmètre du SAGE Calavon-Coulon et du Contrat de rivière

Une eau caractérisée par ses extrêmes...

- ❑ Rareté de la ressource, étiages sévères
- ❑ Crues soudaines parfois dévastatrices



**Une ressource en eau stratégique
pour les usages :**

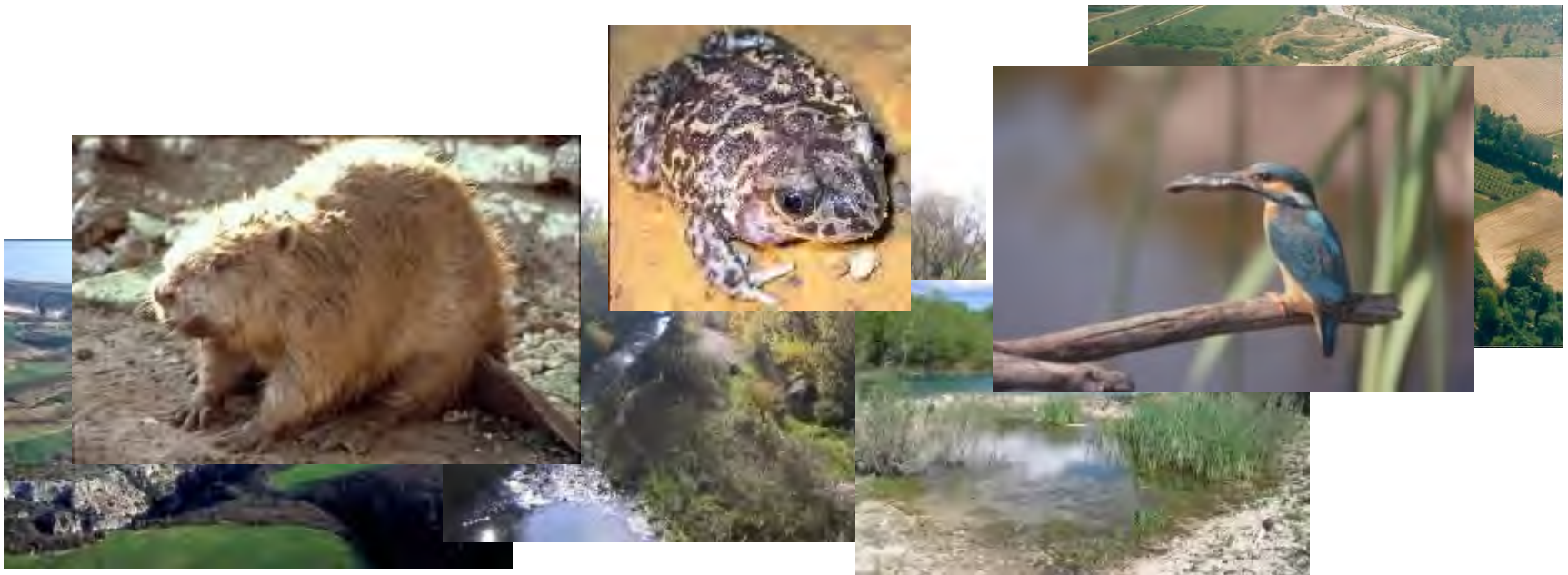
- AEP
- Irrigation

Mais aussi pour les milieux naturels



DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Une grande diversité de milieux d'intérêt patrimonial à préserver : gorges et vallées, zones humides, milieux alluviaux...



Enjeux et contraintes

- ↪ Pressions sur la ressource :
*prélèvements, manque d'eau
satisfaire les besoins en eau*
- ↪ Problèmes qualitatifs :
*pollutions eau et milieux
enjeux sanitaires*
- ↪ Perturbations fonctionnement :
*artificialisation liée à l'urbanisation et
aux activités humaines
(enrochement, aménagements...)
risques inondation et ruissellement*



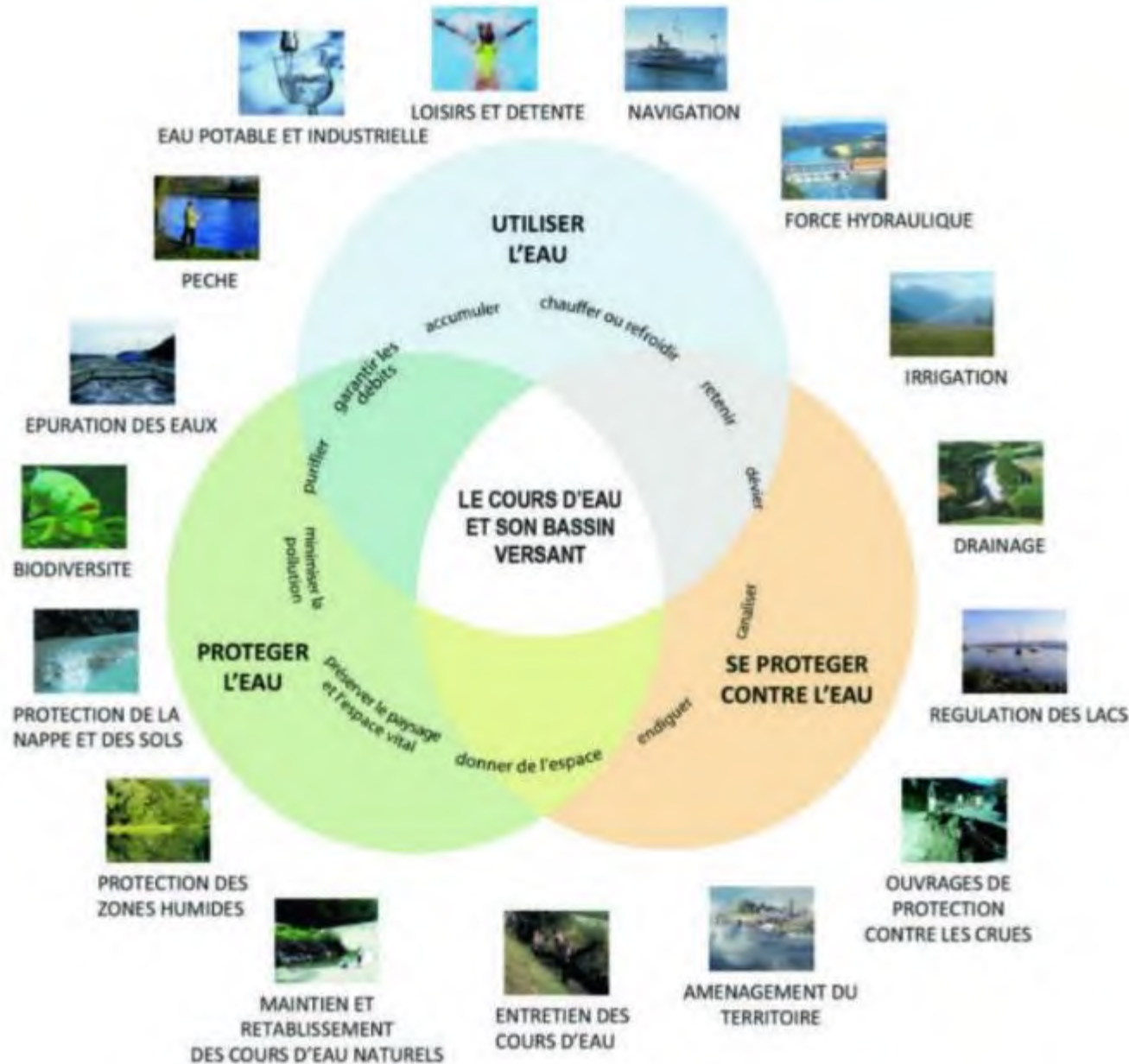
Commission Locale de l'Eau

du bassin versant du Calavon-Coulon

du temps
et de la
concertation!



Agence de l'eau
© C. Lasnier



HISTORIQUE DE GESTION

- ✓ 1993 : élus du Parc lancent le projet de SAGE (appuyé par AERMC BV pilote)
- ✓ 1994 : crue importante amène à des travaux d'urgence, étude inondabilité et engagement des communes (esprit du SAGE)
- ✓ 1995 – 2001 : élaboration du SAGE 1 (terrain, ateliers techniques, groupes W)
- ✓ 2003 : signature du 1^{er} contrat de rivière
- ✓ Fin 2005 : création du SIRCC - *Syndicat de Rivière Calavon-Coulon*
- ✓ 2011 à 2014 : Bilans et procédures de révision / positionnement des structures
- ✓ 2013 : Labellisation PAPI complet / exécutoire mi 2014 pour 6 ans
- ✓ 2015 : Approbation SAGE et contrat de rivière 2 (80 actions, 41,5 M€)

HISTORIQUE DE GESTION

- ✓ 2003 : signature du 1^{er} contrat de rivière
- ✓ Fin 2005 : création du SIRCC - *Syndicat de Rivière Calavon-Coulon*
- ✓ 2011 à 2014 : Bilans et procédures de révision / positionnement des structures de gestion
- ✓ 2013 : Labellisation PAPI complet / exécutoire mi 2014 pour 6 ans
- ✓ 2015 : Approbation SAGE et contrat de rivière 2 (80 actions, 41,5 M€)

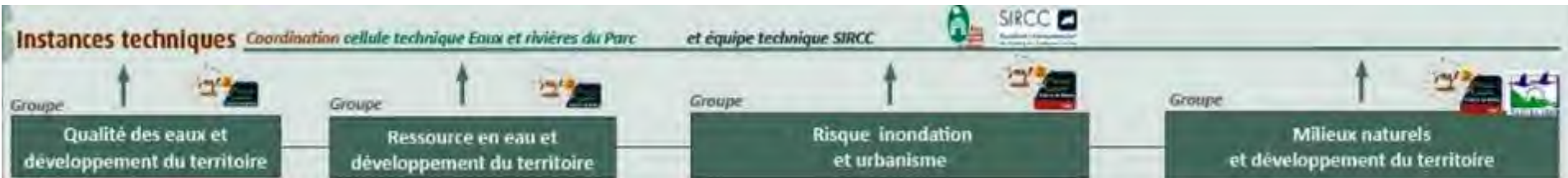
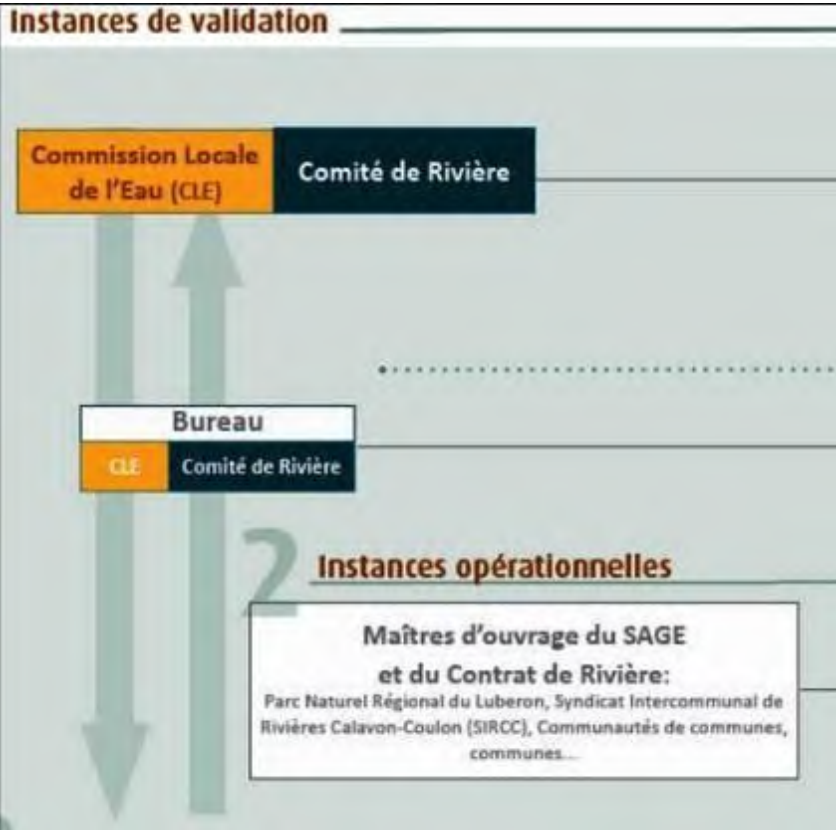


Un SAGE c'est ...

- Un outil de planification pour
 - => la gestion de l'eau, à horizon 10 ans, élaboré de manière collective.
 - => concilier la protection des milieux aquatiques, le développement harmonieux du territoire et la satisfaction des différents usages de l'eau
- Un document d'une portée réglementaire forte (conformité/compatibilité)
- Un espace de concertation pour les acteurs de l'eau via la Commission Locale de l'Eau (CLE), véritable parlement local de l'eau.
- Un outil d'intervention à l'échelle d'un territoire cohérent vis-à-vis de la ressource en eau.



Gouvernance





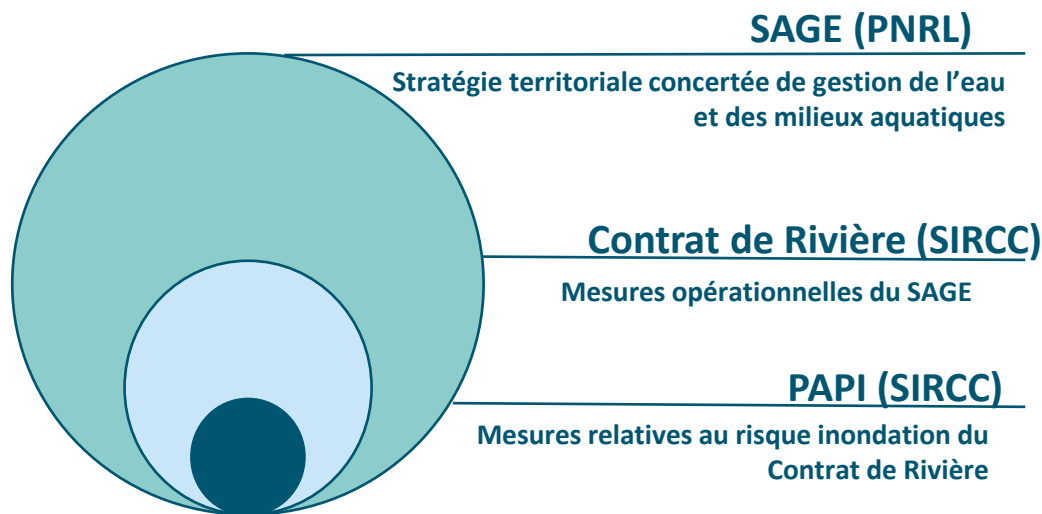
Rôle de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

- Parlement de l'eau
- Composition par arrêté inter-préfectoral
- Instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE
- Rôle de noyau opérationnel pour le suivi et la coordination des actions nécessaires à la mise en œuvre du SAGE.
- Emission d'avis sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE
- Élément fort de concertation, de coordination et de mobilisation des acteurs locaux engagés dans une politique de gestion de l'eau et de la rivière.
- Rôle de facilitateur

Les outils de gestion et leur articulation

■ **Deux structures**
(SIRCC et PNR du Luberon)

■ **des outils complémentaires**
(SAGE, Contrat de Rivière , PAPI, DOCOB N2000)



Enjeu

= Ambition fixée sur le territoire pour répondre à la problématique de la ressource en eaux.

Objectifs généraux

= Objectifs généraux fixés pour répondre aux enjeux du territoire

Sous-objectifs

= Axes de travail fixés pour répondre aux objectifs généraux

Dispositions

d'actions



page

de gestion



page

de mise en compatibilité



Objectif général 1

Améliorer et valoriser la connaissance sur les ressources et les usages

Sous-objectif 1a

Compléter les connaissances sur les ressources, les besoins et leurs évolutions

D1 Pérenniser le réseau de suivi des eaux superficielles p. 115

D2 Définir les besoins de connaissance et structurer un réseau de suivi des eaux souterraines p. 116

D3 Améliorer la connaissance sur les forages domestiques p. 117

D88 Faire vivre le "groupe ressource" p. 253

D94 Centraliser et diffuser de manière régulière les informations relatives à l'application du SAGE p. 264

D95 Évaluer les avancées du SAGE par l'analyse des indicateurs de suivi p. 265

Objectif général 2

Adapter les usages et le développement du territoire aux ressources en eau disponibles

Sous-objectif 2a

Raisonnement l'urbanisation en fonction de la ressource disponible

D4 S'appuyer sur les schémas existants et définir une stratégie AEP pour le bassin p. 120

D5 Intégrer la disponibilité de la ressource dans les documents d'urbanisme

D6 Atteindre les objectifs de débits fixés

D7 Organiser le suivi des débits et la gestion quantitative pour respecter les équilibres p. 125

D8 Redéfinir le plan cadre sécheresse sur le bassin du Calevon-Coulon p. 126

D9 Réviser les autorisations de prélèvements et instruire les nouvelles demandes en compatibilité avec les objectifs du SAGE

D10 Mettre en place des décharges adaptées des canaux d'irrigation aux besoins du Coulon p. 128

Objectif général 3

Agir pour préserver durablement les ressources et satisfaire les usages

Sous-objectif 3a

Préserver et sécuriser les approvisionnements en eau nécessaires aux usages

D11 Sécuriser l'AEP sur l'ensemble du bassin p. 130

D12 Affirmer l'importance des réseaux d'irrigation et préserver les espaces agricoles irrigables

D13 Sécuriser l'irrigation agricole et assurer la substitution des prélèvements dans le Calevon

D14 Améliorer et maintenir les rendements dans les réseaux p. 135

D15 Réduire les besoins en eau domestique en développant les pratiques économes p. 136

D16 Accompagner les pratiques agricoles moins consommatrices en eau p. 137

D17 Encourager les technologies et les pratiques industrielles économes en eau p. 138

D18 Développer les solutions alternatives pour réduire l'utilisation d'eau potable de certains usages p. 139

Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir



In lien avec l'OF n° 7 du SAGE Rhône-Méditerranée : "Affirmer l'équilibre quantitatif en assurant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir"

Gestion partenariale des zones humides

PLAN DE GESTION « LES ZONES HUMIDES DU CALAVON AVAL

⇒ PARTENARIATS : PNRL-SIRCC-CEN-COMMUNES-CD84

⇒ *MAITRISE FONCIÈRE, PROG ACTIONS (TRAVAUX, SUIVI, SENSIBILISATION,...)*



Gestion



Suivi



Domiciliation : Parc Naturel Régional du Luberon Place Jean J...
Mission Eau et Rivières - Tél : 04 90 04 42 06 -



Porter à connaissance / changer de vision

Mettre l'eau au cœur de l'aménagement des territoires

⇒ www.parcduluberon.fr/guide-sage/



⇒ Exemples : préservation zones inondables et chemins de l'eau, gestion alternative des eaux pluviales...



Infos SAGE et actions Calavon-Coulon

⇒ www.parcduluberon.fr/

⇒ www.sircc.fr/

Contacts

Cédric Proust

Sage.calavon@parcduluberon.fr

